

CER DU STADE

13 Rue du Belvédère

94430 CHENNEVIERES SUR MARNE

Tel : 01.45.93.11.03

Agrément no: E1309400260



CER RÉSEAU

L'association des **Centres d'Education Routière**, forte de plus de **550** enseignes réparties sur l'ensemble du territoire français, est un réseau d'écoles de conduite, créé en **1983** et regroupant des professionnels dont le premier métier est de **former des futurs conducteurs**.

L'objectif principal de CER réseau est de participer activement à l'amélioration de la **sécurité routière** de l'ensemble des usagers de la route, quels que soient leur âge et la nature de leur activité. Les adhérents au réseau des CER sont des **chefs d'entreprise indépendants** qui ont fait le choix de se retrouver sous une même bannière.



CER RÉSEAU

21
FORMATIONS



200 000
ÉLÈVES / AN



550
CENTRES



450
MOTOS



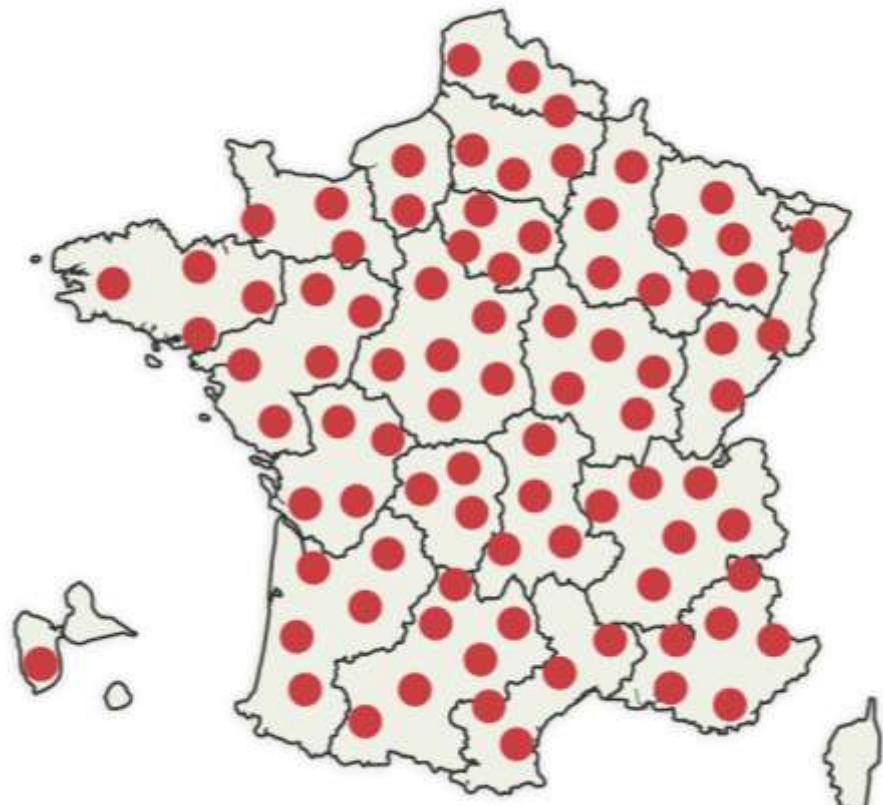
2 000
VOITURES NEUVES



2 500
PROFESSIONNELS



60
POIDS LOURDS



NOS FORMATIONS



PERMIS AM 14 ANS

QUADRICYCLES LÉGERS À MOTEUR

- Cylindrée < 50 cm³
- Puissance < 4 kW
- Vitesse < 45 km/h
- Avoir l'ASSR 1 ou 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans

LE CODE EN LIGNE

Afin d'améliorer la préparation à l'examen du code de la route et du permis de conduire, accédez à la plate-forme CER de cours et tests en ligne.



PERMIS B * 18 ANS

VÉHICULES AUTOMOBILES

- Véhicule < 3500 kg
- 8 passagers (conducteur non compris)
- Remorque < 750 kg
- Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans

Filière TRADITIONNELLE

- Une formation de base de 20 heures minimum



Filière AAC

LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

- Dès 15 ans
- De l'expérience avec un accompagnateur;
- 1 an minimum de conduite et 3000 km minimum;
- un rendez-vous préalable et 2 rendez-vous pédagogiques;
- le permis dès 17 ans et demi (conduite seul(e) à 18 ans);
- une réduction de la période probatoire à 2 ans ;

Filière CONDUITE SUPERVISÉE

- À partir de 18 ans
- De l'expérience avec un accompagnateur;
- Un rendez-vous préalable ;



PERMIS BOÎTE AUTOMATIQUE

LE B(78)

- Une formation de base de 15 heures minimum;
- Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR

FORMATIONS PARTICULIERS



PERMIS AM 14 ANS

2 ROUES OU 3 ROUES À MOTEUR

- Cylindrée < 50 cm³
- Puissance < 4 kW
- Vitesse < 45 km/h
- Avoir l'ASSR 1 ou 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans



PERMIS A1 16 ANS

MOTOCYCLES 125 CM³
AVEC OU SANS SIDE-CAR
OU TRICYCLES À MOTEUR

- Formation de 20 heures minimum
- Cylindrée > 125 cm³
- Puissance < 11 kW
- Tricycles puissance > 15 kW
- Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans

FORMATION 7 HEURES

20 ANS

- Formation 7 heures
- + de 21 ans pour Tricycle puissance > 15 kW
- Avoir le permis B depuis 2 ans



PERMIS A2 18 ANS

MOTOCYCLES AVEC OU SANS SIDE-CAR

- Formation de 20 heures minimum
- Cylindrée > 125 cm³
- Puissance > 35 kW
- Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans

FORMATION A1 VERS A2

18 ANS

- Formation de 15 heures
- Cylindrée > 125 cm³
- Puissance > 35 kW
- Avoir le Permis A1



FORMATION PASSERELLE A2 VERS A

20 ANS

MOTOCYCLES AVEC OU SANS SIDE-CAR

- Formation de 7 heures
- Puissance > 35 kW
- Tricycles puissance > 15 kW
- Avoir le Permis A2 depuis 2 ans

NOTRE ÉQUIPE

CHARGÉE DES RELATIONS AVEC LES ÉLÈVES

Hervé P
AE no 1309400130



DIRECTEUR PÉDAGOGIQUE REFERENT HANDICAP et ENTREPRISE

Hervé P
Formations dispensées
- Permis auto B
- Permis moto A



ENJOY
DRIVING

*LE PLAISIR DE CONDUIRE

NOS ENSEIGNANTS

Denis N
Ae no A0209404120
Formations dispensées
- Permis auto B
- Permis moto A



Audrey C
Ae no A1409400450
Formations dispensées
- Permis auto B
- Permis moto A



Pascal M
Ae no A0409300400
Formations dispensées
- Permis auto B



Robert C
Ae no A1207500030
Formations dispensées
- Permis auto B



Dylan GOMES
AE no A2509400350
Formations dispensées
- Permis auto B



INFOS PRATIQUES FORMATIONS 2 & 3 ROUES

>> Formations dispensées



PERMIS AM



PERMIS A1



PERMIS A2



PERMIS A



Notre école de conduite dispose d'une **piste** située à La Queue en Brie

Elle se situe à **5,6 km** (soit **10 min** de l'école de conduite)

Le point de RDV se fait toujours au box motos à Chennevières sur Marne à 5mn de l'école de conduite

Engagé dans une démarche qualité, le **CER DU STADE** met à votre disposition un enseignant expert pour un groupe de 2 élèves maximum lors des **cours de maniabilité sur plateau**, et un groupe de 2 élèves maximum lors des **cours de circulation**.

LES ENJEUX DE LA FORMATION AU PERMIS DE CONDUIRE



ENJEUX & OBJECTIFS

L'obtention du permis de conduire est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.

Au-delà du **plaisir de conduire**, l'utilisation d'un véhicule est souvent **indispensable** pour les études, le travail ou les loisirs.

>> ROULER EN SÉCURITÉ EST DONC UNE NÉCESSITÉ POUR TOUS.

L'objectif principal des écoles de conduite du réseau CER est **d'amener tout élève vers la réussite**, en transmettant à chacun la maîtrise de compétences en termes de **savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir**.

Apprendre à conduire est une **démarche éducative exigeante** devant être prise au sérieux et avec assiduité.

Comment sont évalués vos progrès ?

A l'aide de **grilles de progression** permettant de valider vos acquis !

L'enseignant évalue vos **savoirs comportementaux, techniques et environnementaux** au fil de votre apprentissage.

Des **évaluations** tout au long de votre parcours vous permettront également de **mesurer vos progrès** et ainsi vous présenter aux épreuves du permis de conduire lorsque **l'ensemble des compétences requises seront validées**.





L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : **l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière**

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des **textes réglementaires et instructions précises** qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un **bilan des compétences** nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une **conduite en sécurité**, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à **valoriser vos acquis comportementaux** plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un **inventaire des points positifs et des points négatifs** restitués par rapport à une compétence donnée.

Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une **grille d'évaluation**.

TOUT SAVOIR SUR L'EXAMEN PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Réaliser un parcours empruntant des **voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier**
- **Suivre un itinéraire** ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de **manière autonome**, pendant une durée globale d'environ cinq minutes
- Réaliser **deux manœuvres différentes**, dont une au moins en marche arrière et une à son initiative
- Procéder à la **vérification d'un élément technique** à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule et répondre à une **question en lien avec la sécurité routière**
- Appliquer les **règles du code de la route**, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs
- Adapter votre conduite dans un souci **d'économie de carburant** et de **limitation de rejet de gaz à effet de serre**
- Faire preuve de **courtoisie** envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

TOUT SAVOIR SUR L'ÉVALUATION DE DÉPART

Durée :
Entre 45 min et 1h00

LES OBJECTIFS

L'évaluation de départ permet d'**estimer** le **nombre d'heures** dont l'élève aura besoin pour obtenir son permis de conduire dans les meilleures conditions d'apprentissage, et ainsi qu'une proposition chiffrée

LE MOYEN UTILISÉ



SIMULATEUR

Evaluation réalisée sans formateur

LES COMPÉTENCES EVALUÉES

- vos **prérequis** en matière de **connaissances des règles du code de la route** et en matière de conduite d'un véhicule ;
- vos expériences vécues en tant qu'usager de la route ;
- vos compétences **psychomotrices** ;
- vos **motivations**.



POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ?

1/ Se former dans la durée

Formation accessible **à partir de 15 ans** avec un passage d'examen **dès 17 ans et demi !**

PHASE 1 : FORMATION INITIALE

Une **évaluation** préalable
Une **formation théorique**
Un **examen théorique**
Une **formation pratique** (20h de cours minimum)

PHASE 2 : CONDUITE ACCOMPAGNÉE

Un **rendez-vous préalable** d'une durée minimum de 2h
Une phase de conduite d'un an minimum sur au moins **3000 km**, en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateurs
Deux rendez-vous pédagogiques de 3h au cours de la phase de conduite

2/ Augmenter ses chances de réussite

74% de taux de réussite contre 55% pour la filière B traditionnelle
La conduite accompagnée garantie une **meilleure sécurité**





POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ?

3/ Les avantages

ASSURANCE

Avantages tarifaires des compagnies d'assurance

- Surprime de la 1^{ère} année diminuée de 50%
- Suppression de la surprime la 2^{ème} année si l'élève n'a occasionné aucun accident

PERMIS PROBATOIRE

Période probatoire réduit à 2 ans, au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle

MOINS D'ACCIDENT

Quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite

LES ACCOMPAGNATEURS DOIVENT

- être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption
- obtenir l'accord de l'assureur
- ne pas avoir de condamnation pour certains délits (alcool, stupéfiants...)
- être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite
- participer à l'évaluation de la dernière étape de la formation

DOCUMENTS À PRÉSENTER LORS D'UN CONTRÔLE ROUTIER

- le formulaire de demande de permis « 02 » ou sa copie
- le livret d'apprentissage AAC
- le disque « Conduite Accompagnée » apposé à l'arrière du véhicule
- le permis de conduire de l'accompagnateur

**BON À
SAVOIR**





APPRENDRE GRÂCE À LA CONDUITE SUPERVISÉE

QU'EST-CE QUE LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

La conduite supervisée permet d'acquérir **plus d'expériences pratiques** en complétant sa formation initiale par une phase de conduite accompagnée.

» C'est au terme de la formation initiale **20h de conduite minimum (13h en boîte automatique)** avec l'enseignant, que la Conduite Supervisée peut réellement commencer !

Elle débute par un **rendez-vous préalable** en présence de **l'enseignant et du futur accompagnateur**, au moment où l'enseignant estime que l'élève est **prêt à conduire** avec son accompagnateur. L'enseignant dispense alors ses conseils aux deux parties pour bien commencer la période de conduite accompagnée.

LES AVANTAGES DE LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

- Acquérir plus d'expériences de conduite & approfondir ses acquis
- Augmenter ses chances de réussite lors de l'examen pratique





APPRENDRE GRÂCE À LA CONDUITE SUPERVISÉE

LES CONDITIONS ?

- Avoir **18 ans ou plus**
- Obtenir l'**accord de l'assureur du véhicule**
- Avoir un **examen théorique** général (ETG) valide
- Avoir suivi une **formation pratique** avec un enseignant expert de l'école de conduite (**20 heures minimum ou 13h en boîte auto**)
- Bénéficier d'une **évaluation favorable** de la part de son enseignant de la conduite ou après validation par inspecteur du permis de conduire lors de l'examen pratique.

QUAND CHOISIR LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

- >> Au moment de votre **inscription**
- >> **Suite à un échec** lors de votre examen pratique

CONDITIONS POUR L'ACCOMPAGNATEUR

- Être titulaire du **permis B depuis au moins 5 ans** (sans interruption)
- Obtenir l'**accord de son assureur**
- **Figurer dans le contrat** signé avec l'école de conduite

A NOTER

Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors du cadre familial.

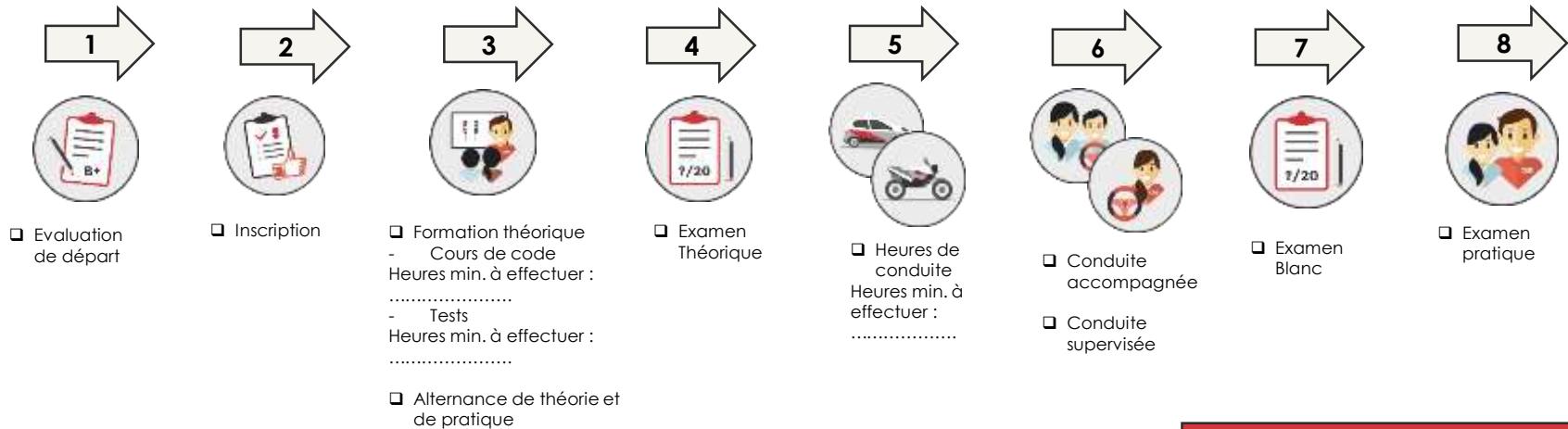
INFOS COMPLÉMENTAIRES

Comme pour le permis B classique, la **période probatoire est de 3 ans** (6 points à l'obtention du permis et 12 points au bout de 3 ans sans infraction)

L'élève ne bénéficie pas nécessairement de tarifs préférentiels en souscrivant son assurance « jeune conducteur »



PARCOURS DE FORMATION



PARCOURS THÉORIQUE	PARCOURS PRATIQUE
<p>La formation théorique portant sur des questions « d'entraînement au code » peut être suivie à votre rythme, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans l'école de conduite avec un support média ou avec un enseignant - via Internet (code en ligne CER) 	<p>Pendant la phase pratique, vous serez amené(e) à circuler :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en ville - en rase campagne - sur autoroute - de nuit

COURS OBLIGATOIRES	
<p>Votre présence est obligatoire pour les cours collectifs sélectionnés. Ces cours sont dispensés en présentiel par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.</p> <p>THÈMES :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> L'arrêt et le stationnement <input type="checkbox"/> Les croisements et les dépassements <input type="checkbox"/> La connaissance de la réglementation générale du permis de conduire <input type="checkbox"/> L'éco-conduite <input type="checkbox"/> Les priorités 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Les règles de circulation <input type="checkbox"/> La signalisation <input type="checkbox"/> Les comportements dans les tunnels <input type="checkbox"/> La visibilité <input type="checkbox"/> La prise de conscience des risques <input type="checkbox"/> Le respect des autres usagers – Le partage de l'espace public



LE PROGRAMME

La matinée: Questionnaire d'autoévaluation et perception des risques. **L'objectif de la matinée vise à améliorer la compréhension et la gestion des situations de conduite complexes.**

L'après-midi: la mobilité sous divers aspects. **Le but de cette session : rendre tout déplacement plus sûr et plus citoyen par des choix de mobilité responsables.**

La formation fini par un bilan au cours duquel l'élève s'engage oralement à adopter une conduite responsable.

LES CONDITIONS

- Avoir **obtenu le permis AUTO ou MOTO depuis 6 à 12 mois**
- le conducteur ne doit avoir commis aucune infraction donnant lieu à retrait de points
- attestation de suivi de cette **formation complémentaire**
- Cette **formation** est dispensée par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner
- Durée de la formation: 7 heures
- Effectif de la formation: 6 à 12 personnes

POST-PERMIS CONDUCTEURS NOVICES

L'AVANTAGE?

La réduction de la période probatoire :

- Tous vos points en 2 ans au lieu de 3 après une formation traditionnelle
- 12 points en 1 an et demi au lieu de 2 en AAC



CER DU STADE

13 Rue du Belvédère 94430 CHENNEVIERES S/ MARNE



HORAIRES DES **COURS DE CODE**



HORAIRES DES **TESTS DE CODE**



HORAIRES DES **COURS DE CONDUITE**

COURS DU SOIR SUR RDV*

MAR. 19h00 – 20h00

JEU. 19h00 – 20h00

MATIN

LUN.

MAR. 10h00 – 12h00

MER. 10h00 – 12h00

JEU. 10h00 – 12h00

VEN. 10h00 – 12h00

SAM. 10h00 – 12h00

APRÈS-MIDI

14h00 – 18h00

MATIN

LUN. 10h00 – 13h00

MAR. 08h00 – 20h00

MER. 09h00 – 20h00

JEU. 09h00 – 13h00

VEN. 09h00 – 20h00

SAM. 08h00 – 15h30

APRÈS-MIDI

14h00 – 20h00

SANS INTERRUPTION

SANS INTERRUPTION

14h00 – 20h00

SANS INTERRUPTION

*Les cours de code sont dispensés en présentiel par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Financement fonds publics ou mutualisés (ex : CPF)

Qu'est-ce que le CPF

Tous les salariés âgés de 16 ans et plus disposent d'un Compte Personnel de Formation. Ce compte est crédité chaque année afin de permettre à son détenteur de suivre des formations financées par celui-ci.

Votre CPF vous offre la possibilité de financer votre permis de conduire dans la limite du plafond disponible.

Ce financement concerne les catégories A1, A2, B, B1, BE, B78, C1, C, D1, D, C1E, CE, D1E, DE sous certaines conditions.

Le positionnement

En cas de financement par des fonds publics ou mutualisés, nous étudierons ensemble à travers un court questionnaire votre projet professionnel, vos motivations, votre expérience passée et éventuellement les compétences déjà acquises en lien avec le permis visé.

Nous pouvons vous remettre, sur simple demande, les éléments suivants :

- Une copie du règlement intérieur
- Le bilan annuel de nos résultats & taux de réussite par formation
- Le nombre moyen d'heures de formation correspondant aux taux de réussite en première et en deuxième présentation.
- Une synthèse des résultats des questionnaires de satisfaction
- Liste des prestations adaptées au public en situation de handicap que nous proposons ainsi que leurs modalités d'accueil, ou à défaut, liste d'auto-écoles spécialisées qui seront en mesure de vous accueillir.

Toute réclamation, fera l'objet d'une notification écrite à CER envoyée avec accusé de réception. Une réponse est apportée dans un délai de 7 jours ouvrés.



GARANTIES
FINANCIÈRES



Nos horaires d'ouverture:

LUN. 14h00 – 19h00

MAR. 10h00 – 12h00 14h00 – 20h00

MER. 10h00 – 12h00 14h00 – 19h00

JEU. 10h00 – 12h00 14h00 – 20h00

VEN. 10h00 – 12h00 14h00 – 19h00

SAM. 10h00 – 13h00

